



Objet : Repoussage des appareils sur le parking commercial et changement de la configuration du parking sur
AD Figari Sud Corse LFKF

En vigueur : Du 06 avril au 21 juin 2017

ACTIVITÉ

Procédures de repoussage et circulation des appareils sur la nouvelle configuration des parkings

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

A partir du jeudi 6 avril 2017, pendant les horaires ATS

DESCRIPTION

La configuration des parkings commerciaux est modifiée (cf ANNEXES) du fait de la mise en place de véhicules de repoussage (pushers).

Les parkings N°7, N°12, N°14, avec un cheminement en pointillés sont réservés aux appareils avec entrée et sortie en autonome.

Les parkings N°8, N°9, N°10, N°11, N°13 nécessitent un véhicule de repoussage.

Procédure :

- La phraséologie recommandée avec les pushers est la phraséologie française.
- A la fin de l'embarquement, après la fermeture des portes, le Commandant de Bord demande la mise en route et le repoussage sur la fréquence SOL 121.800 MHz
- Tous les repoussages se feront face à l'Est.
- Le démarrage des moteurs s'effectue pendant le repoussage.

INFORMATION DES USAGERS

FIGARI TWR : 120.300 MHz
FIGARI SOL : 121.800 MHz
ATIS FIGARI : 118.725 MHz

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

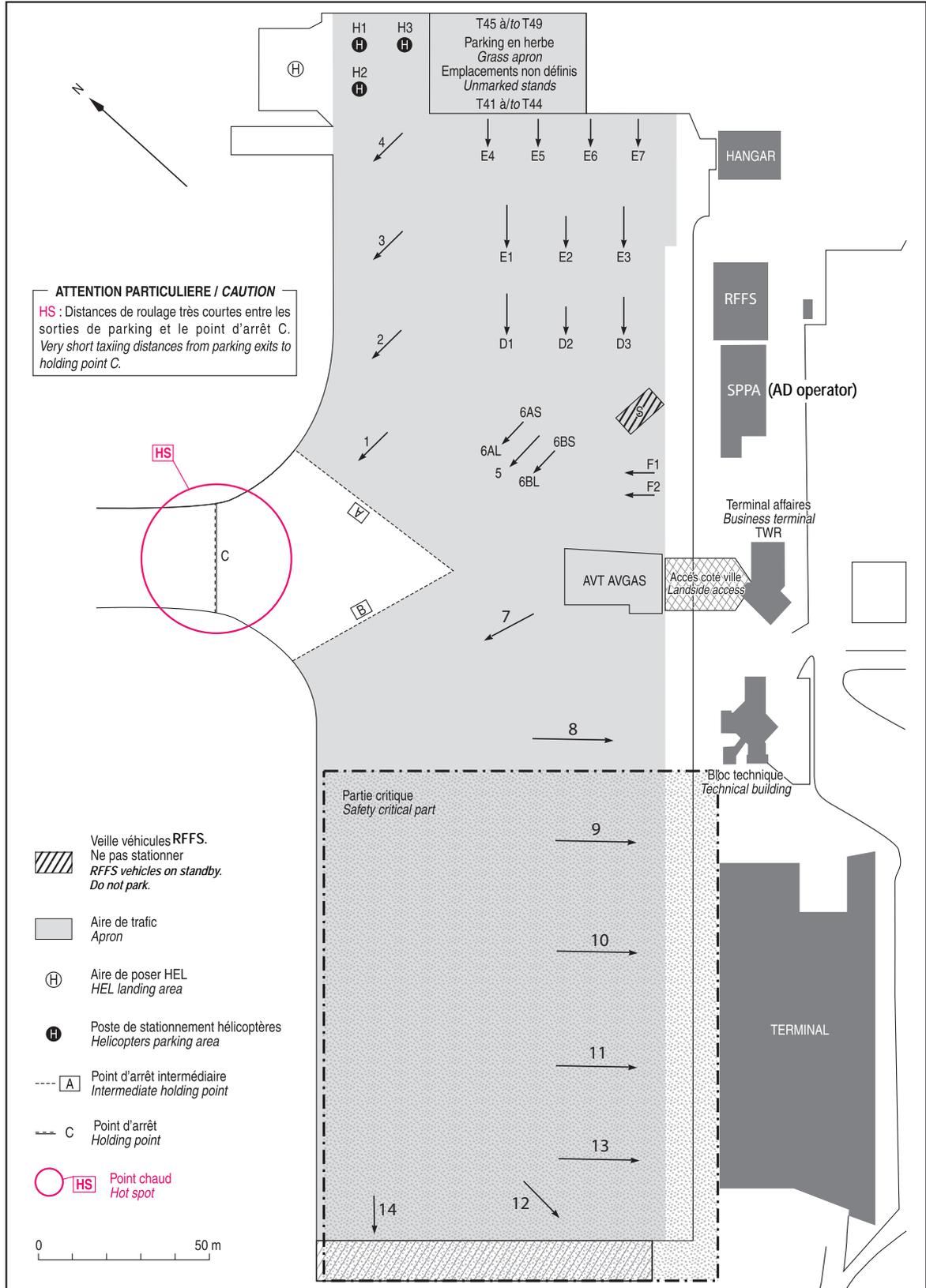
ANNEXE 1

AIP SUP
FRANCE

AD 2 LFKF APDC 01

AIRE DE STATIONNEMENT
Parking areas

FIGARI SUD CORSE



ANNEXE 2

FIGARI SUD CORSE

POSTES DE STATIONNEMENT / STANDS		
POSTES DE STATIONNEMENT AVIATION GENERALE / GENERAL AVIATION STANDS		
POSTES DE STATIONNEMENT AVIATION COMMERCIALE / COMMERCIAL AVIATION STANDS		
AST	Contraintes	AVIONS CONTRAIGNANTS / Restricting ACFT
1		Gulfstream IV
2 à 3		Challenger 300, Falcon 900 EX/DX
5	Condamne 6A et 6B	Gulfstream 650, Global Express, Falcon 7X
6 AS	Condamne 5 et 6 AL	PC-6, Citation II
6 BS	Condamne 5 et 6 BL	PC-6, Citation II
6 AL	Condamne 5 et 6 AS	Falcon 20
6 BL	Condamne 5 et 6 BS	Falcon 20
D1 D2 D3		Falcon 20, PC-6, Citation II
E1 E2 E3		Falcon 20, PC-6, Citation II
E4 E5 E6 E7	Positionnement par repoussage manuel	
F1 F2	Positionnement par repoussage manuel	
T41 à T49	Uniquement monomoteur <1,7 T à piston (pas de turbine)	
7	Autonome	ATR 42/72, DASH 8-300, D328, ERJ 135/145
8	Nose-in (Push)	A318/319/320, A321, B712, B733/734, B738/739, BAE146, AVRO RJ100, CRJ200/700, CRJ900, CRJ1000, ERJ135/145, ERJ170/175/190/195, F70/100, MD83/90, SAAB2000
9	Nose-in (Push)	
10	Nose-in (Push)	
11	Nose-in (Push)	
12	Autonome	ATR 42/72, DASH 8-300, D328, ERJ 135/145
13	Nose-in (Push)	A318/319/320, A321, B712, B733/734, B738/739, BAE146, AVRO RJ100, CRJ200/700, CRJ900, CRJ1000, ERJ135/145, ERJ170/175/190/195, F70/100, MD83/90, SAAB2000
14	Autonome	ATR 42/72, DASH 8-300, D328, ERJ 135/145